



**Une perspective de politique de sécurité nationale**

# **Algérie**



Centre pour le Contrôle Démocratique  
des Forces Armées - Genève (DCAF)



## **Clause de non-responsabilité**

Ce document est une contribution aux discussions de la conférence « Intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique », organisé conjointement par le Centre d'études en Droits Humains et Démocratie (CEDHD) et le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées – Genève (DCAF) le 23 - 24 novembre 2010, Rabat, Maroc.

Les organisateurs de la conférence ne sont pas responsables des informations et points de vue présentés dans ce document. Les organisateurs de la conférence ne peuvent garantir l'exactitude ou la véracité du contenu de ce document.



# Algérie



## Profil du pays

Type de gouvernement	République
Population	34'178'188 (estimation juillet 2010)
PIB par habitant	US\$ 7'100 (estimation 2009)
Surface	2'381'741 km <sup>2</sup>
Groupes ethniques	Arabes - Berbères 99%, Européens < 1%
Religions	Musulmans sunnites 99% (religion d'état), chrétiens et juifs 1%
Indice de développement humain et rang	0.754 rang 104 sur 182 pays (2007)
Indice de gouvernance : stabilité politique et absence de violence	-1.15 (2008)  Le chiffre indique l'état de la gouvernance sur une échelle de -2.5 à 2.5, 2.5 étant le meilleur score.

(sources : The World Factbook, PNUD, Banque Mondiale)

## Introduction

La sécurité nationale constitue un domaine réservé du pouvoir. La Constitution évoque le Haut Conseil de Sécurité (HCS), présidé par le Chef de l'Etat, qui donne un avis sur toutes les questions relatives à la sécurité nationale. Le HCS est en outre impliqué dans les décisions relatives à la proclamation de l'état de siège ou de l'état d'urgence. Le HCS possède d'autres prérogatives, notamment, avant la déclaration de guerre. Au lendemain de l'indépendance en 1962, le gouvernement en place fit de la défense du système politique hérité de la guerre de libération, des frontières, ainsi que de la souveraineté nationale, les piliers de la politique de défense nationale. Ceci explique le rôle fondamental joué par les forces armées. Au vu du traumatisme subi par le pays durant la période coloniale et la guerre de libération, l'Etat s'est attaché à prendre en considération et à trouver des compensations aux sacrifices consentis par une population très durement éprouvée par la brutalité du système colonial. Ceci explique en grande partie la volonté des autorités politiques

de promouvoir les classes traditionnellement défavorisées, principalement la paysannerie, à travers une politique développementaliste. Ainsi, un ambitieux processus de développement socio-économique fut amorcé sous le régime d'Houari Boumediene, particulièrement dans les domaines de l'éducation (afin de combattre le taux élevé d'analphabétisme au lendemain de l'indépendance), de la santé, du logement, de l'hydraulique, etc.

La stratégie relative à la sécurité nationale de la République algérienne repose sur le principe de la protection des citoyens et de leurs biens, de la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté nationale, et de la défense de l'unité et de l'intégrité territoriale. En outre, la stratégie prévoit le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques et la non-atteinte à la souveraineté et la liberté d'autres nations au moyen du recours à la guerre.

L'instabilité survenue durant les années 1990 a ébranlé l'État algérien. Deux initiatives pour ramener la paix et la stabilité dans le pays ont été lancées. La politique du tout-sécuritaire a été remplacée par la loi sur la Concorde Civile, approuvée par référendum en septembre 1999, et la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, également adoptée par référendum en septembre 2005. Des centaines de terroristes ont ainsi déposé les armes.

De nos jours, les autorités s'efforcent d'ériger un état de droit afin d'empêcher l'émergence de groupes radicaux capables de déstabiliser l'Etat et la société comme ce fut le cas dans les années 1990.

## Les intérêts

Les intérêts nationaux de la République algérienne comprennent :

- L'amélioration de la gouvernance aux plans politique, institutionnel, économique et social
- L'enracinement de la démocratie et le renforcement de l'Etat de droit
- La prévention et la réduction des conflits internes, notamment à travers la politique de réconciliation nationale, mais aussi la promotion des droits culturels de la population berbère
- Le renforcement de la démocratie constitutionnelle à travers des élections libres et transparentes
- La défense des droits humains, ainsi que la promotion et protection des droits des femmes.
- La promotion des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques
- La protection de l'indépendance de la magistrature
- La lutte contre la corruption
- L'intégration régionale
- La protection de l'environnement, l'arrêt de la désertification et la promotion du

développement durable, en particulier concernant les ressources hydrauliques

- La promotion de l'investissement national et étranger

## Les menaces

L'Algérie fait face à un ensemble de menaces (politiques, économiques, sociales) à la fois au niveau national, régional et international :

Sur le plan politique :

- L'Algérie continue d'être régie par l'état d'urgence mis en place depuis février 1992. Cette situation a des conséquences sur la vie politique nationale, notamment au niveau de l'activité des partis de l'opposition.
- Une certaine instabilité politique existe en raison de la fermeture du champ politique, ce qui retarde à certain niveaux la transition démocratique. Malgré des progrès certains, la presse indépendante continue de subir des pressions, à travers par exemple certains procès intentés à l'encontre de journalistes.

Sur le plan socio-économique :

- Une économie basée essentiellement sur l'exportation d'hydrocarbures, qui représente 96% des revenus de l'Etat et absorbe une partie importante des enveloppes budgétaires réservées à l'investissement. Le débat public sur l'après pétrole n'est toujours pas engagé, même si de nombreuses personnalités de la société civile ont prévenu les autorités quant aux conséquences néfastes d'une telle situation à moyen et long termes.
- Une certaine instabilité socio-économique : le niveau de vie de la population se dégrade, notamment en raison de salaires trop bas et d'un taux de chômage élevé, spécialement parmi les jeunes, et les jeunes diplômés en particulier. Le taux élevé de chômage contribue à pousser les jeunes vers l'immigration illégale, la participation à l'économie informelle du pays ou l'intégration dans certains groupes armés opposés à l'Etat. Un autre phénomène a également

fait son apparition : le suicide parmi les jeunes, qui pourrait en partie s'expliquer par l'absence de débouchés professionnelles. Il convient également de souligner ici que le facteur démographique revête une certaine importance : en plus de la baisse du taux de naissance, le pays connaîtra dans les trois décennies à venir un début de vieillissement de la population. Une faiblesse évidente du secteur privé, ce qui explique, entre autres, le faible taux d'investissement privé en Algérie. L'Etat prend en charge l'investissement, notamment dans les infrastructures.

- Le système de santé du pays est pratiquement effondré et le marché de certains types de médicaments connaît une pénurie chronique. Ces facteurs affectent la qualité des soins délivrés dans le pays et aggravent la situation quant à la prise en charge de certaines maladies lourdes. L'Etat est incapable d'assurer un service de santé public adéquat. Le secteur privé n'est pas en mesure de remédier à cette situation, les cliniques privées n'étant pas en meilleur état que les hôpitaux publics.
- Le système éducatif, aussi bien dans l'enseignement primaire que secondaire, mais aussi au sein des universités, est également en crise et n'assure plus une formation adéquate des élèves et étudiants, futures élites du pays. Les réformes se succèdent mais la baisse du niveau est constante, la quantité (taux de scolarisation et nombre d'établissements) l'emportant sur la qualité de l'enseignement.

Ces menaces ont évidemment des implications régionales/internationales qui amplifient la vulnérabilité du pays.

- En termes de sécurité économique, la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures implique une dépendance à l'égard des fluctuations des prix des hydrocarbures sur le marché mondial. Cette dépendance constitue une vulnérabilité structurelle et une menace permanente pour l'économie algérienne. L'importance des recettes des hydrocarbures participent directement au maintien d'une situation économique difficile, dans la mesure où les autorités du pays sont incitées à augmenter les dépenses publiques. De plus, faute d'une politique

agraire efficace, l'Etat continue d'importer des produits agricoles, ce qui pourrait menacer la sécurité alimentaire du pays.

- L'existence d'une certaine méfiance intermaghrébine persistante à laquelle s'ajoute le conflit du Sahara occidental et ses effets sur les relations intra-régionales. Ce qui empêche une réelle intégration maghrébine pérennisant ainsi la dépendance des économies locales vis-à-vis de l'extérieur, et notamment de l'Union Européenne. Cette méfiance entre les états maghrébins implique également une course à l'armement au détriment du développement économique.
- L'instabilité politique dans la région voisine du Sahel, et l'installation de groupes terroristes dans la région profitant de l'incapacité des Etats sahéliens à contrôler leur territoire. entraîne une certaine influence, voire une présence étrangère aux frontières de l'Algérie, ce qui ne sert pas forcément sa sécurité d'autant plus que la menace terroriste est instrumentalisée par tous les acteurs en présence, locaux et internationaux. L'Algérie s'oppose à l'intervention des puissances étrangères mais n'arrive pas toujours à le faire dû à la faiblesse des états voisins qui subissent l'influence de l'ancienne puissance coloniale, la France.
- L'augmentation du phénomène de la migration clandestine subsaharienne pose également des problèmes sécuritaires et socio-économiques. L'Algérie mobilise d'importants moyens pour lutter contre ce phénomène, alors que ces derniers pourraient être utilisés pour ses chantiers économiques. La présence de migrants africains commence à poser certains problèmes d'ordre sociaux (rapports avec la population locale, chômage, trafics, etc.) et expose le pays à des pressions extérieures afin de mieux contrôler ses frontières. De nombreux migrants clandestins venus d'Afrique sub-saharienne finissent par s'établir dans le Sud algérien s'adonnant à tous genres de trafics et même à la prostitution.
- Les menaces écologiques en Algérie sont réelles, particulièrement la désertification. Malgré les moyens considérables mis en œuvre par l'Etat pour la récupération de

l'eau (construction de nouveaux barrages), la situation demeure difficile, la consommation d'eau ne cessant d'augmenter et la pluviométrie étant irrégulière.

### Les politiques publiques

- Afin de protéger ses intérêts nationaux en matière économique, l'Algérie a promulgué en 2009 la Loi de Finances Complémentaire, qui obligent les investisseurs étrangers à associer des partenaires algériens à hauteur de 51%. Cette mesure, très critiquée, ne semble pas avoir dissuadé certains partenaires économiques étrangers d'investir en Algérie. .

### Les instruments pour la mise en œuvre

- Au vu de l'ampleur du phénomène de corruption, les autorités ont établi des lois dans le but de prévenir l'augmentation de ce phénomène, qui représente une véritable menace aux intérêts nationaux. Ainsi, de nombreuses affaires ont été jugées dans le cadre de l'application de la Loi n° 06-01 du 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption. L'Algérie a également ratifié en 2006 des conventions internationales relatives à la prévention et à la lutte contre la corruption, notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.
- L'Algérie a également créé l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption, qui devrait être bientôt opérationnel.
- En 2008, une loi criminalisant « la sortie illégale du territoire nationale », en d'autres termes l'émigration clandestine, a été votée. La sortie clandestine du pays, notamment par voie maritime, est punie d'une peine pouvant aller jusqu'à six mois de prison.

- En 2009, l'Algérie a négocié l'achat de frégates modernes afin de mieux surveiller ses côtes.

### Ressources

- La Constitution algérienne de 1996, révisée en novembre 2008.
- Rapport sur l'état de la mise en œuvre du programme d'action national en matière de gouvernance, 2008.